

DES NOUVELLES DE PRODUCTEURS

Nous retrouvons Odile et ses petits fruits à partir de Juin. Hervé reste aussi un peu plus longtemps avec nous pour couvrir nos envies de fruits en avril et mai, plus une livraison de pommes le 8 septembre.

La Compagnie Fermentée nous propose une visite de la ferme des Petits Chapelais le 14 mai, les détails suivront:- . L'organisation du fournil et de la SCOOP est en place. Les boulangers seront en vacances la dernière semaine de juillet et les deux premières d'août.

Aline nous fournira en œufs tout l'été, et comme les jeunes poules arrivent en juillet, nous aurons une période de 9 petits œufs pour le prix de 6 comme l'an passé !

Myriam des "Vaches à la Rue" nous fait part d'une augmentation du prix (entre 17 et 20%) des contenants et de la difficulté de nettoyer, afin de recycler, les verres. Pensez à bien laver vos bouteilles et autres pots;-)

Donc légère augmentation des produits.

Les vaches jersiaises et les Pie-noir vont bien ! Nous aurons une occasion d'aller les découvrir au moment de la traite et d'avoir ainsi une visite de la ferme:-)

La COVID ayant sévi à Langan, le contrat printemps/été débutera avec une semaine de retard afin de récupérer la semaine non livrée.

Absence de livraison sur les trois premières semaines d'août.

Jean Martial prépare son départ à la retraite gentiment, gardez votre samedi 8 octobre pour fêter cet événement avec lui !

Il n'y aura pas de livraison le 21 avril, mais il y aura des légumes livrés tout l'été.

Chez la fromagerie Maliguen, ça roule ! Pas d'arrêt de livraison cet été. Une petite augmentation des paniers et une proposition d'un panier à 15 € pour les gourmands de fromages.

"Au bout du Chemin", chez Françoise, les contraintes liées au plan pour la grippe aviaire ont provoqué une mortalité importante des bêtes.

Pas d'incidence des vacances sur les livraisons et une pintade s'insère dans le contrat poulet. Ça change un peu et c'est bon, la pintade !

Globalement, les producteurs nous ont tous fait part de leur bonheur de faire partie de le Rheu Z'AMAP. En effet, le premier gros avantage d'être en amap est le système de paiement à l'abonnement qui permet à tous d'avoir de la trésorerie et d'être serein dans ses investissements.

Ils aiment aussi nos façons de faire, la proximité, les échanges et les partages.

La compréhension des amapiens quand tout ne roule pas comme sur du velours... Le côté humain !

DATES A RETENIR :

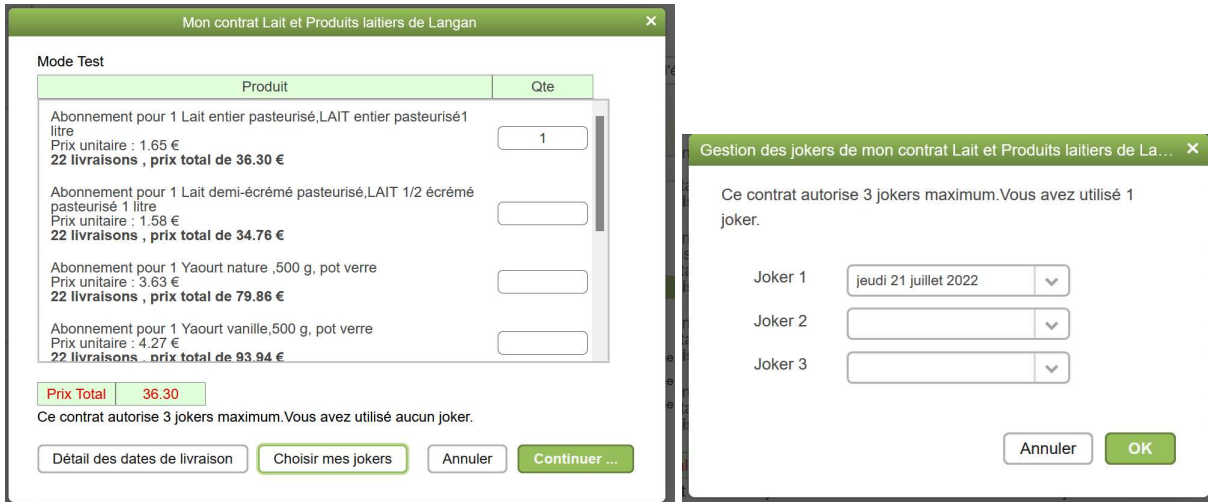
- ❖ La saison printemps /été démarre le jeudi 7 avril et se termine le jeudi 29 septembre.
- ❖ Le samedi 14 mai porte ouverte aux Petits Chapelais.
- ❖ Le 21 avril pas de livraison de légumes mais tout le reste sera là.

NOUVEAUTE : Nous passons à AMAPJ, le logiciel de gestion des amaps et des amapiens. Chacun a reçu un email afin de se connecter à AMAPJ.

Voici le lien pour se connecter : https://contrats.amapj.fr/b/le-rheu#!/gestion_contrat

Aller dans "mes contrats", choisir les produits et quantités souhaités, le nombre de semaines de vacances (0 à 3 dates - choisir exclusivement des dates de congés entre le 30 Juin et le 1er Septembre) en cliquant sur le bouton "choisir mes jokers".

Cf exemple ci-dessous :



Mon contrat Lait et Produits laitiers de Langan

Produit	Qte
Abonnement pour 1 Lait entier pasteurisé, LAIT entier pasteurisé 1 litre Prix unitaire : 1.65 € 22 livraisons , prix total de 36.30 €	1
Abonnement pour 1 Lait demi-écrémé pasteurisé, LAIT 1/2 écrémé pasteurisé 1 litre Prix unitaire : 1.58 € 22 livraisons , prix total de 34.76 €	
Abonnement pour 1 Yaourt nature ,500 g, pot verre Prix unitaire : 3.63 € 22 livraisons , prix total de 79.86 €	
Abonnement pour 1 Yaourt vanille, 500 g, pot verre Prix unitaire : 4.27 € 22 livraisons , prix total de 93.94 €	

Prix Total : 36.30

Ce contrat autorise 3 jokers maximum. Vous avez utilisé aucun joker.

Choisir mes jokers

Gestion des jokers de mon contrat Lait et Produits laitiers de La...

Ce contrat autorise 3 jokers maximum. Vous avez utilisé 1 joker.

Joker 1 : jeudi 21 juillet 2022

Joker 2 :

Joker 3 :

Annuler OK

Le logiciel fait le calcul de ce que vous devez en incluant la fréquence des distributions, les congés des producteurs, et vos congés.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de chaque producteur comme spécifié sur les contrats et sont à rapporter aux livraisons AMAP des 17 et 24 mars.

Ces jeudis-là, Jocelyne et Nadine seront présentes afin de vous guider sur AMAPJ si vous éprouvez des difficultés et on vérifiera la concordance des chèques avec vos choix de contrats.

Qui dit été dit vacances ! Vous pouvez choisir de ne pas interrompre vos contrats (ex: votre sœur vient garder la maison et s'occupe du chat. Vous lui faites cadeau de votre panier), ou de prendre une, deux ou trois semaines maximum de congés à disposer sous forme de jokers, **entre le 30 juin et le 1er septembre inclus**. Si vous prenez 2 ou 3 semaines, elles peuvent ne pas être consécutives.

Ces semaines seront déduites de votre total de paniers à régler.

Nota : Si un producteur est absent pendant votre période de vacances, vous n'aurez pas à poser de joker puisqu'il n'y aura de distribution pour ses produits.

Les congés sont à placer avant le jeudi 26 mai. Passé ce délai, ils seront automatiquement positionnés sur le 28 juillet, les 4 et 11 août.

Sur AMAPJ, vous pouvez accéder à vos contrats pour les vérifier chaque semaine en cliquant sur : mes livraisons. Vous ne pourrez plus les changer après le 25 mars, il faudra notre accord.

Cette année il n'y aura pas de rattrapage de contrats, AMAPJ calcule vos paniers en fonction de vos vacances et de la période des producteurs qui ne livrent pas. Il est préférable, afin d'aider au mieux les producteurs, de ne faire qu'un règlement par contrat. Toutefois, un règlement en trois fois est proposé qui sera débité en avril/juin et août. (merci de porter les centimes sur celui d'août pour faciliter les comptes;-))